



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025/37/DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :
**Contrat de prestation de services
avec l'association La petite poussée**

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation de services avec l'**Association La petite poussée**, dont le siège est situé 39 rue de la monta – 38120 Saint Egrève, représentée par Mr Kevin BILLET dans le cadre du projet **VIF TOUR INSIDE**, pour la création de 4 capsules vidéo et d'une vidéo finale d'environ 40 minutes sur les coulisses, le déroulement du passage du Tour de France sur la commune de Vif et les actions menées en amont. La réalisation de ses vidéos est effectuée avec un groupe de jeunes encadré par l'animateur de l'Association La petite poussée. Ce projet de plusieurs jours se déroule de mi-mai à fin juillet 2025.

Le montant de la prestation sera de **4 500 Euros** (quatre mille cinq cents Euros) pour 6 jours d'intervention, 5 montages vidéo, 2 demi-journées de préparation.

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative

Fait à VIF,